



Saint-Victor-sur-Rhins Octobre 2025

www.stvictorsurhins.fr

Edito de M. le Maire

Vous avez sûrement remarqué des tas de terre et de pierres le long de la Départementale, rue de Thizy, avant le rond-point. Ces tas sont dus aux travaux de raccordement de notre réseau à la station d'assainissement intercommunale de la COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien). Ces travaux qui ont commencé mi-septembre, devraient se terminer avant fin octobre. La météo ayant été clémente les premières semaines, le chantier ne devrait pas prendre de retard.

La gestion d'une majorité de nos effluents seront traités dans une station qui fonctionne à 40% de sa capacité.

Cela nous permet d'aborder le sujet du transfert des compétences assainissement et eaux pluviales à la CoPLER. Lors du vote au conseil communautaire du 16 octobre dernier, une majorité de voix s'est opposée. C'est dommage, car à l'échelle communautaire, la négociation des tarifs avec les délégataires aurait été plus aisée.

Venez nombreux au marché de Noël et ensuite, vous verrez également dans le bourg, les nouvelles illuminations choisies par le conseil municipal des enfants.

Avec cette fin d'année qui approche à grands pas, je vous souhaite de très belles et joyeuses fêtes.

Le Maire, Timothée CRIONAY



MANIFESTATIONS

OCTOBRE

Concours de belote, Boule Amicale

Mercredi 29, boulodrome

Bal Halloween, Rhins Sportif Foot

Vendredi 31, salle des sports

NOVEMBRE

Cérémonie au monument aux morts

Mardi 11, 10h, mairie

Exposition des passionnés d'art locaux

Samedi 15 et dimanche 16, salles des anciens et des charpentes

Beaujolais Nouveau, Joie de Vivre

Jeudi 20, salle des anciens

Concours de belote, Boule Amicale

Mercredi 26, boulodrome

DÉCEMBRE

Marché de Noël, Comité des Fêtes

Samedi 6, salle des 3 chènes

Repas de Noël, Joie de Vivre

Jeudi 18, salle des anciens

Arbre de Noël, Basket

Dimanche 21, salle des sports

JANVIER

Assemblée générale, Joie de vivre

Jeudi 8, salle des anciens

Galette des rois, Placasmusophiles

Vendredi 10, salle des anciens

Vœux du Maire, Mairie

Dimanche 11, salle des charpentes

Galette des associations, Mairie

Vendredi 16, Mairie

Repas, joie de Vivre

Jeudi 22, salle des anciens

Concours de belote, Boule Amicale

Mercredi 28, boulodrome

Sortie patinoire, sou des écoles

Vendredi 30

ÉTAT-CIVIL

Mariage

Jean-Noël DELLIAGE et Gaëlle MOMET 12 juillet 2025

Décès

FALCONNET Michel 08 août 2025
GRAYEL Marcel 26 septembre 2025

LES PROCHAINES ÉLECTIONS



Inscription sur les listes électorales et vérification de votre inscription

Si vous souhaitez voter pour les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026, vous devez vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 6 février 2026.

Si vous avez déménagé, la commission de contrôle a pu procéder à votre radiation des listes électorales.

Tout électeur a la possibilité de vérifier son inscription et son bureau de vote en se connectant sur service-public.fr ou en se renseignant en mairie avant la date du 4 février 2026.

L'équipe du sou des écoles fait sa rentrée !



L'année 2024/2025 fut riche en événements avec le financement d'un super voyage scolaire pour nos CE2/CM1/CM2, mais aussi des sorties scolaires et des interventions sportives. Elle s'est clôturée avec la traditionnelle fête de l'école le 4 juillet 2025 qui fut cette année encore une belle réussite. Le sou débute cette année avec l'assemblée générale le 30 septembre à la salle des anciens. L'occasion de faire un bilan de cette année écoulée et de parler des projets à venir. Nous remercions le corps enseignant, la mairie, le département, le ski-club et tous les habitants de notre village qui participe de près ou de loin à faire vivre notre belle association !

LE SKI CLUB



Le ski club fait partie du sou des écoles de Saint-Victor-sur-Rhins. Bien que son fonctionnement soit indépendant, les objectifs et les bénéfices servent toujours les intérêts des enfants du village. Les recettes découlent de plusieurs événements. Premièrement, les bénévoles organisent une vente de plats à emporter une fois par an sur la place du village. Ensuite, il y a une permanence hebdomadaire de location de skis du mois de décembre jusqu'en avril. Avec ces différents temps forts, le ski club génère un bénéfice annuel d'environ 5000 euros. Cette année, cette somme a été divisée autour de deux acteurs de l'enfance et de la jeunesse : le centre de loisirs et le sou des écoles dans le cadre du voyage scolaire. Cet argent permet de réduire le coût des sorties pour toutes les familles ou encore de financer l'achat de matériel. Mais cela ne serait pas possible sans l'engagement des bénévoles. Ils sont aujourd'hui trop peu nombreux et souhaitent voir arriver de nouveaux bras pour les relayer. Même si vous ne pouvez pas vous engager sur une présence hebdomadaire, toute aide est la bienvenue !

2026 sera l'année des Classes en 6 !



Cela fait déjà 3 ans que l'ensemble des conscrits et conscriptes en 6 œuvrent dans la joie et la bonne humeur pour organiser leur fête des classes. Elle aura lieu, comme chaque année, pour Pentecôte avec comme point d'orgue, son défilé le dimanche 24 mai

2026, événement important pour notre village ! Et comme on aime se retrouver pour partager des bons moments, une soirée dansante est prévue le 21 février 2026, ainsi qu'une journée "saucisson/patates" début avril 2026.

Vive la 6 !"

La classe en 9 recrute



Vous êtes né en 9, vous avez envie de vous amuser, de rencontrer du monde, de participer à cette belle fête organisée chaque année au village pour la Pentecôte ? N'hésitez plus, venez nous rejoindre et parlez-en autour de vous. Rendez-vous le vendredi 14 à 20h à la salle des anciens pour faire connaissance. A très bientôt ! La Classe en 9.

LE CLUB DE BOULES



Saint Victor a été gagnant du fanion cantonal le 14 juin 2025 avec l'équipe : Michel et Stéphane VERMARE, Bruno ROCHON, Adrien NOLY et Alain BEAUCHAMP.

Au championnat de France tête à tête du 30 août 2025 à Laudun L'Ardoise, Daniel POULARD finit demi-finaliste dans la catégorie M4. Si des jeunes sont intéressés par l'école de boules, prendre contact avec le président Hervé DRU au 06 21 75 57 93.

LA JOIE DE VIVRE



Le club des anciens LA JOIE DE VIVRE qui compte actuellement 46 membres et dont la présidence est assurée par Dominique BEAUTRIX se retrouve tous les lundis pour jouer au tarot, les jeudis à la belote et aux jeux de société ; et également le jeudi pour faire des marches quand le temps le permet.

Les membres apprécient aussi de se retrouver autour d'une table, que ce soit au restaurant ou à la salle des anciens pour déguster des plats préparés par notre fidèle traiteur.

Le club organise chaque année son concours de coinche, il aura lieu le 3 février 2026 à la salle des 3 chènes. Pâtisseries, buvette et casse-croûte seront de la partie pour vous faire passer un bel après-midi. Retenez la date !

Un voyage d'une journée, ouvert à tout le monde, aura lieu le 21 mai 2026. La destination n'est pas encore choisie. Pour tous renseignements ou venir nous rejoindre appelez Mme BEAUTRIX au 04 74 64 45 21 ou 06 87 47 02 09.

REPAS DE NOS AINÉS



Sous un climat chaleureux, le dimanche 5 octobre, s'est tenu le traditionnel repas de nos aînés à la salle des 3 chènes.

Tout au long du repas se sont mêlés rires, chansons et danses dans une ambiance conviviale.

PROCHAINES PERMANENCES DU CONSEILLER NUMÉRIQUE

Ouverts aux particuliers et professionnels de 9h à 12h (sur rendez-vous en mairie) – SERVICE GRATUIT

- ✓ Jeudi 4 décembre 2025
- ✓ Jeudi 8 janvier 2026
- ✓ Jeudi 5 février 2026
- ✓ Jeudi 5 mars 2026

Renseignements auprès du conseiller numérique
06.03.22.04.54 ou en mairie au 04.74.64.06.18

PROCHAIN ATELIER NUMÉRIQUE

Importer ses photos sur l'ordinateur

Ouvert aux particuliers et aux professionnels – GRATUIT
Le mardi 25 novembre 2025 de 14h à 16h

Inscriptions auprès du conseiller numérique au 06.03.22.04.54
ou en mairie au 04.74.64.06.18



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Approbation de l'enquête publique relative à l'aliénation de chemins ruraux

Vu l'enquête publique réalisée du 22 avril 2025 au 06 mai 2025, avec Monsieur Pierre FAVIER comme commissaire-enquêteur, Vu le rapport du commissaire-enquêteur rendu le 23 mai 2025, et ses conclusions motivées et avis,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve sans observations, le rapport en date du 23 mai 2025, de Monsieur Pierre FAVIER, commissaire-enquêteur, concernant l'enquête publique réalisée du 22 avril 2025 au 06 mai 2025, relative à l'aliénation de chemins ruraux
- Décide d'abandonner, comme énoncé dans les conclusions, le projet n°2 « Cherbot », qui priverait deux fonds d'un accès au domaine public
- Transmet le dossier complet d'enquête publique au contrôle de légalité.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents adopte le rapport sur le prix et

la qualité du service public d'assainissement collectif, transmet aux services préfectoraux la présente délibération et décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Demande de subvention exceptionnelle du Rhins Sportif Football

M. le Maire présente à l'assemblée la demande du Rhins Sportif Football de St Victor sur Rhins, sollicitant une subvention exceptionnelle pour les 100 ans de l'association, qui aura lieu le 28 juin 2025. Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 800 € au Rhins Sportif Football, pour les 100 ans de l'association.

Fixation des autorisations spéciales d'absence pour motifs personnels ou familiaux pouvant être octroyées aux agents publics

Le Maire rappelle que les agents publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Une délibération est nécessaire pour instaurer et encadrer ces autorisations d'absence, après avis du comité social territorial.

Le conseil municipal décide d'octroyer des autorisations spéciales d'absence aux agents de la collectivité dans les conditions définies par les autorisations proposées par le CDG 42.

Co-maitrise d'ouvrage pour les travaux de renaturation de la cour de l'école élémentaire

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la CoPLER a porté en 2024 une étude de renaturation des cours de crèches et de la cour de l'école de la commune de St Victor, seule commune volontaire pour s'inscrire dans ce programme largement soutenu par l'Agence de l'Eau. Les études préalables ont été entièrement financées par la CoPLER. En ce qui concerne les travaux, ils seront facturés à la commune, dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage. Cela permet de réaliser un appel d'offre unique pour l'ensemble des opérations. Il convient donc de signer une convention de co-maitrise d'ouvrage avec la CoPLER. La commune fera son affaire des subventions et du FCTVA. Le conseil municipal approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la CoPLER et la commune, qui désigne la CoPLER comme maître d'ouvrage et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Approbation de la convention de répartition financière entre la CoPLER et les communes membres Visite institutionnelle à St Etienne, pour les conseils municipaux d'enfants/jeunes

M. le Maire explique qu'un projet de découverte institutionnelle à St Etienne est co-organisé entre la CoPLER et les communes du territoire qui disposent d'un conseil municipal d'enfants ou jeunes et sont volontaires à prendre part à cet événement.

Le projet consiste en une découverte institutionnelle à St Etienne comprenant une séance au planétarium, pique-nique dans un parc, visite guidée du conseil départemental et échanges avec 2 conseillers départementaux, ainsi que le transport en bus.

Afin de fixer les modalités de financement entre la CoPLER et les communes, il convient de signer une convention avec la CoPLER. La CoPLER porte le projet et les dépenses initiales qui en découlent (transport, visites...).

La répartition pour le financement du projet est la suivante :

1- La CoPLER prend à sa charge la participation de 2 adultes (accompagnants CoPLER), 20% du coût restant ainsi que le goûter pour tous les participants

2- La CoPLER refacture aux communes le montant restant (au prorata du nombre de participants inscrits dans chaque commune).

Le conseil municipal approuve la convention de répartition financière entre la CoPLER et les communes et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention et les documents qui s'y réfèrent.

Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes

M. le Maire présente à l'assemblée la demande du Comité des Fêtes de St Victor sur Rhins, sollicitant une subvention exceptionnelle pour la soirée dansante organisée lors du passage du Tour du Pays Roannais, le 5 juillet prochain, pour la prise en charge du coût de la sono de 500 €. Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 500 € au Comité des Fêtes, pour la sono de la soirée dansante organisée lors du passage du Tour du Pays Roannais.

Bilan SIEL

Le technicien du SAGE, Sarah RIVALETTO, a présenté dernièrement le bilan des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal au titre de 2024.

En ce qui concerne le gaz, la consommation a augmenté de 13 % et la dépense de 45 %

Pour l'électricité, la consommation a augmenté de 4 % et la dépense a diminué de 17 %.

Le plus gros consommateur est le bâtiment de la mairie, avec la salle des charpentiers, la MJC, la bibliothèque et les cabinets du kiné et de l'ostéopathe. Vient ensuite le groupe scolaire, mais c'est normal au vu du taux d'occupation et de la surface des bâtiments.

Les émissions de gaz à effet de serre représentent un peu plus de 60 tonnes eq. CO2. Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour le secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire) sont de réduire de 54 % les émissions de gaz à effet de serre en 2028 par rapport à 2013 et de réduire de 87 % les émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 2013. Ces objectifs semblent inatteignables. Le bilan complet est consultable en mairie.



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

Attribution de marché de travaux pour la rénovation énergétique de la maternelle et de la cantine au groupe scolaire Renée Levy

M. le Maire expose au conseil municipal, que dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de la maternelle et de la cantine au groupe scolaire Renée Levy, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié aux journaux d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 13 juin 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 02 septembre 2025 à 12h. Les prestations font l'objet de 4 lots.

Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché. Vingt plis ont été déposés dans les délais, dont deux pour le lot n°1, huit pour le lot n°2, huit pour le lot n°3 et deux pour le lot n°4. Une des deux offres du lot n°4 a été déclarée anormalement basse sur le chapitre 7 VMC.

Lors de sa réunion du 12 septembre et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour chacun des lots, à savoir :

Lot n°1 : façades / isolation par l'extérieur : Ets AUBONNET pour 41 213,67 € HT
Lot n°2 : menuiseries aluminium : Ets A2S ALU pour 46 591,00 € HT
Lot n°3 : peinture / plafonds : Ets VILLECOURT pour 14 542,70 € HT
Lot n°4 : Electricité / VMC : Ets LARUE pour 41 327,39 €

Le Conseil municipal décide d'attribuer les marchés de travaux comme proposé par la commission d'appel d'offres et autorise M. le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

Contribution volontaire au Fonds Solidarité Logement : attribution d'une subvention

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier du Département de la Loire présentant le dispositif du Fonds Solidarité Logement (FSL). Le Département, compétent en matière d'action sociale, mobilise chaque année des moyens importants pour prévenir les expulsions, accompagner les ménages en difficulté et faciliter l'accès ou le maintien dans un logement décent.

Le conseil municipal décide d'allouer une contribution de 100 € au titre du Fonds Solidarité Logement.

Modification du temps de travail d'un emploi

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (15 heures hebdomadaires) afin de régulariser le

temps de travail qui est de 16 heures effectives, soit 4 matins à 4 heures par jour.

Le Conseil municipal décide de porter, à compter du 1^{er} octobre 2025, de 15 heures à 16 heures le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Emprunt de 130 000 € auprès du Crédit Mutuel – budget assainissement

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt établi par le Crédit Mutuel et des conditions générales, décide de contracter un prêt de 130 000 € aux conditions suivantes :
Durée : 25 ans ; Taux fixe : 3,55 % ; Echéances constantes en capital et intérêts ; Remboursement trimestriel ; Frais de dossier : 0,10 % du montant autorisé, soit 130 € et d'autoriser M. Timothée CRIONAY, Maire de la commune, à signer le contrat de prêt.

Point sur les projets en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux ou projets en cours :

- 1/ Les travaux à la station d'épuration ont commencé ce matin, pour une durée d'environ 7 semaines.
- 2/ Les travaux de renaturation de la cour d'école ont été subventionnés par le Fonds Vert à hauteur de 30 000 €. Les appels d'offres sont lancés par la CoPLER.

3 / Le bureau d'études VDI Ingénierie a présenté les différents scénarios pour la restauration écologique du seuil sur les Rhins, lors d'une réunion en mairie le 12 septembre dernier. La problématique majeure rencontrée est le réseau d'assainissement de la COR et le réseau d'assainissement de la commune qui passent sous ce seuil. Le bureau d'études va chiffrer deux hypothèses et une réunion avec tous les partenaires sera organisée en amont pour présenter les solutions et les problématiques d'assainissement.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne des infos en vrac :

- 1- Le bréviaire a été prêté aux archives départementales pour une numérisation de cet ouvrage.
- 2- Le ski club recherche des bénévoles.
- 3- Des petits box vont être aménagés dans le local rangement de la salle des sports, dont un pour le ski club, 1 pour l'inter 15 août, 1 pour les placomusophiles. Le comité des fêtes s'installerait aux 3 chènes.
- 4- Les décorations de Noël choisies par le CME ont été livrées.

André FESSY signale que l'enrobé au cimetière sera fait après la Toussaint.

Jacqueline CHARTIER déplore le vol des courges dans le jardin pédagogique.

Bertrand GONIN fait part des problèmes de stationnement récurrents à la sortie de l'école.

Il rappelle également les difficultés de circulation dans la zone du Moulin Blanc.

Marilyne BROSSETTE annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée avec 110 élèves.

L'intégralité des comptes rendus du conseil municipal est consultable sur le site Internet www.stvictorsurrhins.fr ou en mairie.

